

**Sécurité alimentaire : Propositions du FCE
Pour réduire la dépendance en céréales et en lait**

Avril 2013

Sommaire

- *Préambule* **Page 3**
- *Mesures pour le développement d'une production autosuffisante en lait* **Page 5**
- *Mesures pour le développement de la production céréalière (blé dur et blé tendre).* **Page 6**
- *Mesures communes pour le lait et les céréales*..... **Page 8**

PREAMBULE

La question de la sécurité alimentaire est au cœur de toutes les politiques agricoles et agroindustrielles dans nombre de pays en développement. En effet, les crises alimentaires vécues ces dernières années au niveau mondial ont mis à jour la vulnérabilité du secteur agroalimentaire tant en termes de sources d'approvisionnement qu'en termes de ressources financières de plus en plus importantes qu'il faut consacrer pour l'importation de produits de base comme les céréales et le lait qui constituent pour l'Algérie le modèle de consommation dominant.

Il faut donc nous prémunir contre une dépendance structurelle coûteuse notamment pour ces deux produits qui totalisent bon an mal an plus de 50% de notre facture alimentaire à l'importation. Compte tenu des évolutions économiques prévisibles, une telle situation de dépendance ne peut être garantie pour l'avenir. Il est par conséquent urgent pour notre pays de concevoir et de mettre en œuvre des politiques mieux adaptées et des mécanismes de régulation plus appropriés pour nous sortir du cercle vicieux de cette dépendance qui peut avoir des conséquences négatives tant sur notre économie dans son ensemble que sur l'équilibre social du pays.

Il est indéniable que des avancées remarquables ont été accomplies ces dernières années à travers la mise en œuvre d'instruments de développement importants comme la loi d'orientation agricole, le lancement de la politique du renouveau agricole et rural ou encore la loi foncière, auxquels s'ajoutent de nombreuses autres mesures comme le financement, la mise en place d'organisations interprofessionnelles ou le soutien à l'émergence de nouveaux pôles agricoles dans le sud du pays.

Il faut également souligner les efforts engagés pour la modernisation de l'outil industriel de transformation des produits agricoles dans le cadre d'une concertation large au niveau des régions.

Tous ces progrès ont permis une croissance moyenne du secteur agricole supérieure à 10% au cours de ces quatre dernières années. Les politiques mises en œuvre ont donc bien permis des résultats très positifs même si on ne peut occulter le fait qu'ils sont aussi en partie dus à une pluviométrie favorable.

On ne peut cependant crier victoire car la réalité des chiffres concernant les deux produits de base que sont les céréales et le lait est implacable tant en termes d'importations qu'en termes de soutien des prix. Cette réalité situe bien notre degré

de dépendance alimentaire qui continue à présenter des niveaux inquiétants qui nous interpellent tous car elle fait peser des incertitudes sur notre futur alimentaire.

C'est par rapport à cette préoccupation que le FCE, poursuivant la démarche initiée par le Symposium tenu les 14&15 mars 2012 à l'issue duquel ont été proposées cinquante (50) mesures pour un nouveau pacte de croissance, propose de lancer quelques pistes de réflexion sur les programmes à mettre en place en vue de réduire notre dépendance sur les deux produits essentiels de notre alimentation que sont les céréales et le lait.

Les propositions formulées par le FCE à ce titre répondent aux trois enjeux : nutritionnel et sanitaire, de la productivité et de la compétitivité et du développement durable. Elles s'inscrivent fondamentalement dans la perspective d'un essor de la production locale de nature à mettre le pays à l'abri des bouleversements pouvant surgir sur les marchés internationaux des deux produits considérés. Parvenir à couvrir par la production locale 70 à 80% des besoins nationaux en céréales et en lait, autrement dit, à doubler quasiment en l'espace de sept à dix années le niveau actuel de la production nationale, est l'objectif global recherché ; il représente très certainement un objectif économique ambitieux.

Le Forum des chefs d'entreprise demeure convaincu que cet objectif est à notre portée car notre pays dispose des ressources de base nécessaires ; la seule condition déterminante pour ce faire est la conception et la mise en œuvre d'une politique déterminée et centrée sur l'entreprise, car, dans le domaine soumis aujourd'hui à débat comme dans d'autres, nous devons postuler résolument que c'est l'entreprise qui est la source de la richesse, qui crée des emplois productifs et permanents et qui fait la croissance économique.

C'est dans cet esprit que nous présentons ici une série de propositions qui tendent à atteindre l'objectif visé de sécurité alimentaire. Ces propositions sont celles qui, du point de vue des experts et des entrepreneurs mobilisés par le FCE pour animer ce débat, devraient permettre à notre pays de s'affranchir à terme de la rente-hydrocarbures pour nourrir sa population et pour faire face aux enjeux du monde économique moderne porteurs de grandes incertitudes. Les mesures préconisées sont regroupées selon les trois catégories suivantes :

- 1.** Mesures pour la relance de la production du lait ;
- 2.** Mesures destinées au développement de la filière céréalière ;
- 3.** Mesures communes aux deux filières.

I. MESURES POUR LE DEVELOPPEMENT D'UNE PRODUCTION AUTOSUFFISANTE EN LAIT

Objectifs: Atteindre, sur une période de sept à dix ans, un niveau de production de **3,6 milliards** de litres de lait par an, soit 10 millions de litres par jour, afin de satisfaire les besoins d'une population de 40 millions d'habitants sur la base d'une consommation normative (norme OMS) de 90 litres/habitant/an.

Voies et moyens : Doter le pays d'un patrimoine zootechnique de 600 000 vaches sélectionnées (soit le double des effectifs actuels) et atteindre un rendement de 6000 litres/vache/an (soit un rendement quotidien de 20 litres/vache, en doublement du rendement actuel). Cela exige les actions suivantes :

- Mettre en œuvre un plan de développement de la culture et de l'industrie des fourrages.
- Engager des investissements d'infrastructures (bâtiments et équipements) pour la réalisation de pépinières de génisses et d'étables industrielles.
- Encourager le développement de la production de lait de chèvre et de brebis.
- Entreprendre un effort d'amélioration génétique pour l'obtention d'animaux à hauts rendements.
- Concevoir un plan massif de formation professionnelle pour les besoins de ces programmes.

Mesures proposées :

1. Développer à grande échelle la culture de fourrages en irrigué (luzerne et maïs principalement) par la mobilisation de surfaces évaluées à 250 000 hectares. Un programme de redéploiement spatial de l'investissement, à travers un système d'avantages réellement attractifs dans les zones jusque là délaissées telles que les Hauts plateaux et le Sud et la mobilisation des ressources hydriques disponibles dans ces zones sont de nature à réaliser cette mobilisation.
2. Adopter un nouveau système fourrager par la mise en place d'une nouvelle industrie de fourrages déshydratés pour assurer l'encadrement des cultures, la récolte, la conservation et la distribution des fourrages aux éleveurs laitiers. Au regard de l'objectif visé, les besoins sont estimés à une centaine d'usines d'une capacité de 10 000 tonnes/an chacune.

3. Créer un réseau d'environ 500 pépinières de génisses d'une capacité unitaire de 500 têtes chacune afin d'assurer au moins à hauteur de 75% les besoins nécessaires en génisses en utilisant les biotechniques modernes de reproduction.
4. Lancer un programme d'investissement en vue de la construction, l'équipement et la modernisation d'étables industrielles d'une capacité unitaire de 100 à 500 vaches laitières. Lancer de même un programme d'investissement d'infrastructures pour le développement de cheptel ovin et caprin.
5. Engager un vaste programme de formation au niveau de fermes-écoles à mettre en place pour palier les insuffisances en matière de capacités organisationnelles de la filière laitière et pour renforcer les compétences professionnelles des éleveurs et de l'encadrement technique en visant à doter ces différents intervenants des connaissances et des aptitudes requises pour mettre en œuvre aux niveaux des étables et des exploitations les nouvelles technologies en nutrition animale, en génétique et en gestion rationnelle des troupeaux afin de doubler les rendements et les effectifs en vaches sélectionnées.
6. Adapter à ces nouveaux programmes de modernisation tous les dispositifs de financement des investissements et de soutien aux productions (de fourrage, des reproducteurs et du lait) ainsi que les dispositifs de protection qui, à terme, devront permettre la reconversion de notre industrie laitière actuelle utilisant la poudre de lait.

II. MESURES POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION DE CEREALES (BLE DUR ET BLE TENDRE)

Objectifs : Accroître l'offre agricole en céréales afin d'approcher la couverture sur une période de sept à dix ans des 75 à 80% d'un volume de besoins de 9 millions de tonnes de blé dur et tendre.

Voies et moyens : Etendre sur une grande échelle dans les hauts plateaux et au sud les surfaces cultivables pour les céréales et accélérer l'intensification, la modernisation et l'intégration de la filière céréalière en visant à accroître la productivité du secteur partout où des marges de progrès sont possibles en intervenant par l'irrigation d'appoint dans les zones où cela peut être réalisé et en engageant des actions déterminées sur les itinéraires techniques, sur l'usage de semences à potentiel génétique amélioré et sur la collecte pour réduire les pertes de récoltes.

Mesures proposées :

- 7.** Développer à grande échelle la culture du blé dans les hauts plateaux et le sud en lançant un programme d'extension spatiale de cette culture, à travers un système d'avantages réellement attractifs et la mobilisation de toutes les ressources hydriques disponibles dans ces zones.
- 8.** Assurer la sécurisation de la production par l'irrigation : Développer les systèmes nécessaires pour une irrigation d'appoint - en cas de stress hydrique - dont l'utilisation doit être orientée en faveur des produits dont la balance alimentaire accuse des déficits, notamment les céréales.
- 9.** Pour les zones des hauts plateaux, cette politique d'irrigation d'appoint est prioritaire ; elle doit se traduire par la mobilisation de toutes les ressources hydriques possibles et le recours aux techniques de conservation de l'humidité du sol par le concept du « Dry Farming ».
- 10.** Aller graduellement à une réduction de la jachère et non sa résorption et ce en utilisant d'autres productions telles les légumineuses alimentaires et fourragères (lentilles, pois chiches, vesce et pois fourrager).
- 11.** Promouvoir l'intégration « agriculture/élevage » dans une vision de développement durable et de valorisation des sous produits.
- 12.** Renouveler et renforcer les capacités d'usage des semences. Poursuivre et intensifier l'effort visant à produire des semences sélectionnées pour disposer d'un volume annuel de 3,2 millions de quintaux de semences certifiées.
- 13.** Mettre en œuvre un plan de fertilisation adapté à la nature des sols (après analyse des sols) permettant d'élargir la gamme des fertilisants afin de préserver la qualité des terres.
- 14.** Accorder une aide et un appui significatifs à tous les agriculteurs impliqués dans le programme d'intensification des céréales (ciblant 1,2 millions d'hectares) par la mise à leur disposition de semences de qualité protégées des maladies, d'intrants et produits phytosanitaires, de matériel d'irrigation et de matériel agricole.

- 15.** Promouvoir les partenariats de sociétés de production céréalière dotées de terres agricoles sous la forme de concession en visant comme objectif de réduire progressivement le morcellement des terres agricoles.
- 16.** Engager un programme destiné à palier le déficit en infrastructures de stockage par la réalisation de silos au niveau des CCLS et au niveau des fermes.
- 17.** Concevoir et conduire une politique déterminée de mécanisation de l'agriculture. Dans le même ordre de préoccupation, lancer en partenariat une industrie nationale de pièces de rechange pour le matériel et les équipements agricoles, comme la production d'outillages et accessoires.
- 18.** Lancer le développement des industries productrices de semi-produits, telles que les levures, produits intermédiaires entrant notamment dans la panification.

III. MESURES COMMUNES POUR LE LAIT ET LES CEREALES

- 19.** Renforcer la connectivité de l'amont agricole avec les filières industrielles de transformation et de biens d'équipements : aller vers l'encouragement à la création de groupements locaux et/ou régionaux par filière dans une démarche impliquant les autorités locales et les institutions de recherche et de formation pour mettre en réseau tous les acteurs qui interviennent dans la chaîne alimentaire considérée, ce qui permettrait de regrouper des exploitations agricoles afin d'améliorer les systèmes productifs et les rendements, de mutualiser les moyens et les compétences et d'acquérir des capacités de pénétration des marchés et de résistance à la concurrence.
- 20.** Dans le même ordre de préoccupation, favoriser l'émergence de clusters regroupant des producteurs biologiques, des laboratoires, des centres de conseils et de logistique, un centre d'information sur les normes, une unité de coordination dans le domaine de la recherche et du développement de nouvelles variétés et races, des associations...
- 21.** Mettre en œuvre un plan de substitution aux importations alimentaires de produits de base qui aura pour objectif l'intensification de la production agricole au niveau des territoires potentiels (notamment dans le sud du pays et les hauts plateaux), la maîtrise de l'organisation des campagnes de collecte et de

transformation et le renforcement du potentiel agro-industriel, de la qualité et de la sécurité des aliments.

- 22.** Investir massivement dans la formation technique et universitaire en corrélation avec les besoins du secteur agroalimentaire et notamment des deux filières considérées, la filière céréalière et la filière lait.
- 23.** Evaluer les différentes formes de soutien actuel bénéficiant aux produits alimentaires de base pour déterminer les dysfonctionnements éventuels et apporter les ajustements nécessaires, le subventionnement à la consommation tel que pratiqué actuellement n'étant pas de nature à aider le développement de la production locale.
- 24.** Engager un programme de développement de la qualité des produits et des conditions d'hygiène et de sécurité.
- 25.** Encourager de manière plus significative la recherche agronomique. Aider plus significativement le développement des laboratoires de recherche et plus spécialement les activités de recherche menées pour l'amélioration du potentiel génétique des variétés locales notamment des céréales, des fourrages et des reproducteurs. Améliorer les conditions sociales des chercheurs ainsi que celles des personnels techniques de soutien à la recherche-développement. Adhérer au CGIAR (Groupe Consultatif International pour la Recherche Agronomique) de façon à bénéficier des avantages offerts.
- 26.** Rationaliser le financement des deux filières céréales et lait, alléger les procédures d'accès au crédit.
- 27.** Réhabiliter la vulgarisation agricole sur le terrain et par les médias, selon l'état des cultures, les difficultés rencontrées, etc. Il s'agit de revoir le circuit de vulgarisation en optant pour une approche de proximité et participative.
- 28.** Mettre en place une veille phytosanitaire permettant de réaliser les analyses et les diagnostics précoces de nature à favoriser la gestion intégrée des problèmes phytosanitaires présents sur les cultures et à aider à identifier les mesures à mettre en œuvre afin de garantir une production de qualité dans une vision de développement durable.